

20191202_DL_01

OBJET : Attribution du
marché « Renouvellement
de la solution de stockage »

Date de convocation :
26 novembre 2019

Date de séance :
2 décembre 2019

Date d'affichage :
9 décembre 2019

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre à 17h30 le Bureau réglementaire convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Philippe COCQ, Ernest CANDELA

James HECQUET a donné son pouvoir à Laurent PARSIS
Florence RODINGER a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Parmi les services mutualisés pour ses membres, Somme Numérique propose à ses membres une solution de messagerie collaborative et des services d'hébergement sur une infrastructure virtualisée. L'ensemble de ces services nécessite une solution de stockage performante et d'une fiabilité élevée. Elle doit permettre de répondre aux besoins de croissance de la volumétrie nécessaire, unification et simplification de l'administration des solutions en place, haute disponibilité par la mise en œuvre de mesures assurant la continuité du service en cas de panne matérielle partielle. La solution actuelle de stockage ne sera plus supportée après 2020 et doit être remplacée.

La présente consultation a été lancée pour répondre à ce besoin.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation mise en ligne le 27 septembre 2019 sur la plateforme www.marchespublics596280.fr, portant sur le marché de renouvellement de la solution de stockage,
- Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du présent marché ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le marché « Renouvellement de la solution de stockage » est attribué à la société SCASICOMP - Siret 398 075 754 00158 (92100 BOULOGNE-BILLANCOURT), pour un montant de 83 275€ HT correspondant à l'offre de base.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à engager toutes formalités permettant la notification de ce marché, comprenant notamment la signature de l'acte d'engagement.

ARTICLE 3 – Les crédits correspondants à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget annexe du syndicat mixte de l'exercice 2020.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.